

Image not found or type unknown



Purge délai rétraction sru bien non habitation

Par **Zer**, le **22/04/2008** à **13:46**

Faut-il purger un délai de rétractation dans le cas où le bien acquis n'est pas un bien destiné à l'habitation mais que l'acquéreur compte en faire son habitation principal (des éléments permettent de le déterminer dans le compromis : condition suspensive d'obtention de permis de construire) ? Merci.